

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ASSOCIATION JURA VOL HANDI

Objet : Ce règlement définit les conditions du stage d'initiation organisé par JVH et encadré techniquement par l'école Sur un Nuage.

Sécurité : Les moniteurs de l'école sont les seuls juges de l'aptitude au vol en fonction de la météo. Leurs décisions sont sans appel.

Matériel : Le stagiaire s'engage à prendre soin du matériel prêté (voile, sellette, casque, radio). Toute dégradation volontaire ou par négligence pourra faire l'objet d'une facturation.

Assurance : Chaque participant doit justifier d'une Responsabilité Civile Aérienne (via la licence FFVL).

Santé : Les participants doivent signaler toute condition médicale particulière. Bien que le questionnaire de santé FFVL soit la norme, un avis médical positif est fortement recommandé pour les participants en situation de handicap.

Esprit du stage : L'association prône l'inclusion. Chaque participant (valide ou handi) s'engage à participer, selon ses capacités, à la vie du groupe et à l'aide logistique (préparation des voiles, pliage, etc.).